

23 - Usine de Chenecey-Buillon - Signature du marché de rénovation

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : La procédure retenue pour l'opération a été la conception-réalisation. Une solution de base a été définie, à laquelle les entreprises ont eu obligation de répondre. Une variante libre était possible.

La filière de base est une filière de type : décantation - filtration sur sable - filtration sur Charbon Actif en Grain - désinfection à l'UV (ultra-violet).

Un marché public de travaux, en appel d'offres restreint (marché de conception réalisation) a été lancé le 31 mars 2011.

Les différentes offres reçues ont été déclarées irrégulières et donc l'appel d'offres infructueux (CAO du 4 mai 2012).

Il a été décidé de lancer un marché négocié, sans publicité et sans mise en concurrence, dans les conditions de l'article 35-II-3 du CMP pour cette opération.

La date limite de remise des offres a été fixée au mardi 8 janvier 2013. Trois entreprises ont remis une offre.

Une négociation a eu lieu le 20 mars 2013.

Les entreprises avaient jusqu'au 3 mai 2013 pour remettre leur offre finale.

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres du 14 juin 2013 a retenu le groupement d'entreprise DEGREMONT / BONNEFOY / PHILIPPE DONZE (solution variante) pour un montant de 6 058 000 € HT.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché attribué.

«M. Christophe LIME : Très rapidement je souhaiterais dire quelques mots sur le projet car c'est une délibération à 6 M€, nous allons donc prendre deux minutes sur le fonctionnement du Conseil Municipal est quelquefois un peu frustrant pour nous comme pour les services, parce que quelquefois derrière une délibération c'est plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines d'heures de travail et cette délibération passe en quelques secondes, c'est comme ça, c'est le fonctionnement et j'avoue que c'est quelquefois un peu frustrant parce que derrière cette délibération, c'est pratiquement 5 ans de travail car nous avons commencé à réfléchir sur la rénovation de ces stations il y a plus de 5 ans. Le gros avantage c'est que comme nous ne sommes pas contraints sur les domaines de qualité au niveau de l'eau, nous n'avons aucune contrainte par rapport au fait d'atteindre un certain nombre de seuils qui nous obligeraient à aller rapidement. Cela nous a permis de pouvoir engager une vraie négociation, sur le point financier c'est surtout sur les trois dernières années et c'est indiqué dans la délibération. Vous avez eu un appel d'offres qui vous avait été soumis il y a deux ans. Pour vous donner un ordre d'idées, pour le premier appel d'offres que nous avons lancé, le résultat des quatre entreprises était entre 10 et 11,5 M€. Comme nous avons fixé 7 M€ maximum pour cette rénovation, nous avons rendu infructueux cet appel d'offres et nous avons retravaillé sur ce projet. Les services ont mené un travail exemplaire à l'intérieur de cette station pour bien déterminer nos besoins, y compris les réorganisations à l'intérieur de nos services pour pouvoir optimiser cet appel d'offres. Je prends un seul exemple : vous aviez à l'intérieur de cette station le laboratoire d'eaux propres, nous l'avons regroupé avec le laboratoire d'eaux usées sur la station de Port Douvot ; cela a engendré des discussions avec le personnel, des réorganisations, une nouvelle façon de faire et de travailler à l'intérieur de nos propres process.

Autre point, nous avons déterminé avec la nouvelle arrivée d'eau à partir de Novillars la possibilité de diminuer la capacité au niveau de cette station et c'est je pense le deuxième point important à la veille des Assises de la Loue qui se tiendront demain après-midi où je représenterai le Maire. La Ville de Besançon a voulu aussi être un exemple à l'intérieur de la sauvegarde de la Loue et nous avons donc pris la décision de diminuer de 50 % les prélèvements dans la Loue, tout particulièrement en période d'étiage dont on sait que c'est la plus grosse difficulté du maintien au niveau environnemental et au niveau des poissons sur cette rivière qui, je le rappelle, est de première catégorie. Elle est une réserve extraordinaire et le reste aujourd'hui malgré les difficultés qui existent. Donc la Ville de Besançon sera actrice à l'intérieur de cette rénovation, par une diminution de 50 % des prélèvements en terme de capacités, une diminution extrêmement importante dans le cadre des rejets. Cela veut dire qu'aujourd'hui nous approcherons 0 rejet de cette station à l'intérieur du milieu naturel.

L'autre point aussi important parce que c'est une vallée relativement extraordinaire pour ceux qui connaissent un petit peu le site, le bâtiment, qui se situe au bord de la Loue qui était là où on pompait l'eau, va être supprimé ; c'est visuel mais je pense que là aussi ça fait partie de la beauté de cette vallée de ne pas avoir de bâtiments le long de son cours d'eau.

C'est donc un très beau projet qui a été remporté par le Groupement Degremont-Bonnefoy et Donzé, vous remarquerez qu'il y a un architecte local, une entreprise locale, c'est aussi un choix et c'est aussi un certain nombre de critères que nous avons pris en compte à l'intérieur du choix de cette entreprise et je peux vous dire aussi que la dernière négociation que nous avons eue ces deux derniers mois a permis de faire baisser le projet de plus de 500 000 €, ça aussi ça fait partie des négociations que nous avons pu avoir au dernier moment. Je me permis de prendre deux minutes sur ce beau projet très intéressant et si aujourd'hui nous avons un prix de l'eau des plus faibles de France, ça passe aussi par ce type d'investissement-là et par l'investissement de l'ensemble des services et c'est aussi le fait d'avoir tous nos ingénieurs, l'ensemble de nos agents techniques, qui nous permet aujourd'hui de pouvoir faire les bons choix, de cibler exactement nos besoins pour un projet adapté à ceux-ci. Je pense que c'était l'exemple typique d'une bonne gestion du service public de l'eau et l'assainissement.

M. Pascal BONNET : La qualité de la politique de l'eau à Besançon nous a toujours réunis au-delà des a priori idéologiques. Je tiens à saluer, puisque j'ai plusieurs fois évoqué la question de la Loue et j'y ai été sensibilisé par des habitants du secteur, cette décision de diminuer de 50 % les prélèvements dans la Loue qui étaient manifestement indispensables à la santé de la rivière.

M. LE MAIRE : C'est bien et c'est aussi un acte de solidarité par rapport aux autres communes qui sont en aval et qui effectivement subiront un préjudice. J'imagine que tout le monde est d'accord là-dessus ?».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 juillet 2013.